

La maîtrise des risques clients par secteur professionnel

120 avenue Ledru-Rollin
75011 PARIS
Tél : 01 55 65 04 00
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : codinf@codinf.fr
Web : <https://www.codinf.fr>

Directeur de publication :
John MADZELA
Rédacteur :
Alain WOLGENSINGER

LA LETTRE CODINF



BONNE ANNÉE 2025



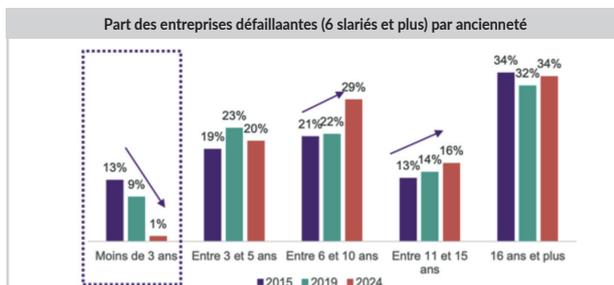
Trop tôt pour le dire.

Voire optimiste avec tant de sombres nouvelles économiques et politiques, et un nombre record des faillites d'entreprises depuis 15 ans (64 427 défaillances sur les 12 derniers mois).

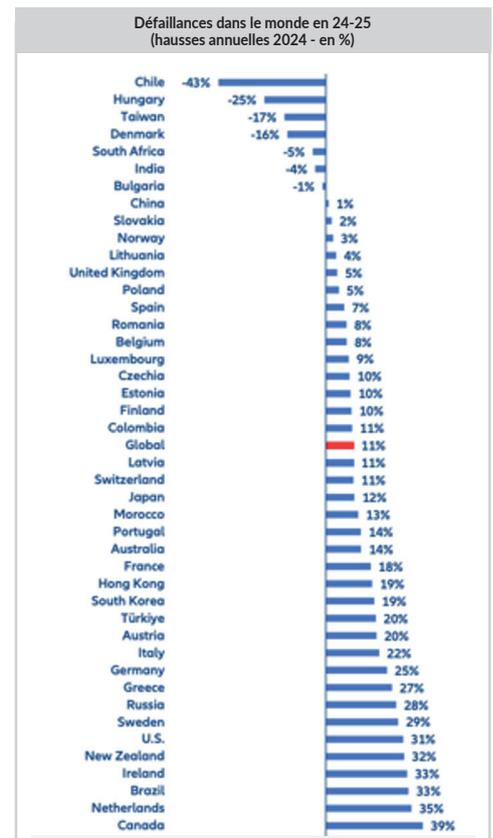
Et si pourtant le dicton avait raison ? : « Si les feuilles tombent à la Saint-Léger, suivra une bonne année. »

En effet, quelques (bonnes) nouvelles méritent notre attention.

- Le soutien européen - cf. infra
- L'absence de malédiction française : pratiquement tous les pays sont touchés par cette vague de défaillances, retour de balancier post-COVID après le « quoiqu'il en coûte » - cf. schéma
- L'appui de l'Etat français contre les retards ou impayés via ses entités publiques :
 - Application du « Shame and Name » par la DGCCRF : sanctions financières et affichage* des mauvais payeurs - cf. infra
 - * Pendant 12 mois uniquement
 - Notation de la BDF durcie contre les mauvais payeurs (grandes et moyennes entreprises) - cf. infra
 - Intervention fréquente (et gracieuse) du Médiateur des entreprises pour mettre de l'huile dans les rouages
- La résistance étonnante des jeunes entreprises (pourtant réputées fragiles) : selon l'INSEE environ 25% à 30% des entreprises disparaissent avant leurs 3 ans. Et 40% avant leurs 5 ans. Or dans la vague actuelle, ces « jeunes pousses » de moins de 3 ans ne représentent que 18% des défaillances. Et pour celles qui ont au moins 6 salariés, à peine 1% des défaillances ! :



Source : BPCE L'Observatoire - Défaillances d'entreprises en France : Bilan T3 2024 et Perspectives



Source : Allianz Trade - Défaillances dans le monde en 24-25 (hausse annuelle 2024 - en %)

- La résilience de certains secteurs : hôtels, débits de boissons et, dans une moindre mesure, restauration traditionnelle ne sont pas loin du niveau avant COVID. Durement frappées pendant la pandémie, elles sont moins touchées aujourd'hui. Idem pour le commerce de gros, voire les commerces d'habillement/chaussures. Même si c'est contre-intuitif, et malgré quelques faillites retentissantes, ces secteurs de services résistent.
- Enfin, la distinction des bons payeurs : depuis 2017, le Label RFAR distingue les entreprises ou entités publiques françaises qui soignent leurs « relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs ». Nota : certains adhérents CODINF sont gratifiés de ce Label ;-)

**Vagues de fond ou vaguelettes de surface ?
L'avenir le dira. Pour l'instant, ne boudons pas ces plaisirs.**





LES MAUVAIS PAYEURS SOUS SURVEILLANCE : 800 ENTREPRISES SANCTIONNÉES (ET ÇA CONTINUE !)

Depuis 2022, la BDF intègre les comportements de paiement des entreprises dans leur cotation financière.

2023 : plus de 800 entreprises (grandes et moyennes) ont été sanctionnées pour des retards excessifs.

2024 : la tendance se poursuit avec près de 500 entreprises « punies » à fin 31 août, soit +37% par rapport à la même période en 2023 ! Soit en moyenne: plus de 2 entreprises sanctionnées par jour !

Concrètement, ce ne sont pas des sanctions financières directes, mais ce n'est pas neutre : il s'agit d'une décote d'un cran sur son échelle de notation de la BDF (20 échelons environ). Mais les banques utilisent cette note pour évaluer la solidité de l'emprunteur. Du coup, une baisse de cette note peut nuire à la réputation d'une entreprise et lui compliquer l'accès au crédit. Un peu comme la note attribuée par les agences financières anglo-saxonnes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch,...) qui inquiète tant les Etats lorsqu'ils doivent emprunter.

TUPPERWARE DEVIENT COLLECTOR ? PAS SÛR...

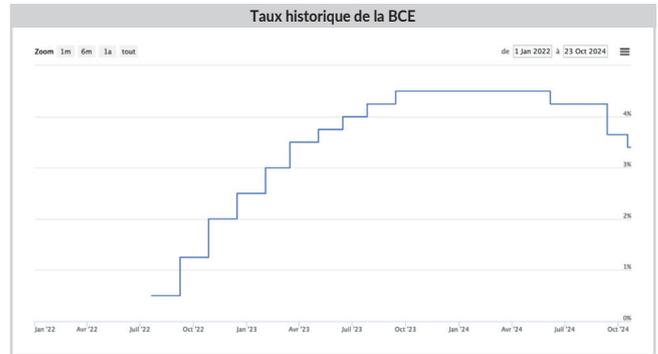
Est-ce vraiment le clap de fin pour la célèbre marque d'articles de cuisine en plastique ? En septembre dernier, le fabricant américain a lancé une procédure de faillite. Malgré sa forte notoriété et sa réputation de qualité, l'entreprise était en difficulté depuis des années, fragilisée par les évolutions sociétales : livraison de repas à domicile et surtout concurrence du commerce en ligne. Pour autant, il sera intéressant de suivre son évolution car Tupperware a demandé une protection au titre du Chapitre 11, la loi américaine sur les faillites (L'équivalent de notre RJ). Du coup, un sauvetage reste encore théoriquement possible.

Car le célèbre Chapitre 11 permet aux entreprises en difficulté de se restructurer en se mettant à l'abri de leurs créanciers. Pour rappel, certaines grandes entreprises comme le pétrolier TEXACO ou le constructeur automobile GENERAL MOTORS y avaient eu recours pour finalement rebondir. Et le groupe vient d'embler d'annoncer un accord sur sa dette avec ses principaux créanciers. A suivre, donc...

UE : LES TAUX SE DESSERRENT

Et de trois ! Une troisième baisse du fameux EURIBOR vient d'avoir lieu mi-octobre. Avec le reflux progressif mais incontestable de l'inflation (en rythme annuel : 1,8% en septembre 2024 contre 4,5% l'an dernier), la BCE poursuit sa politique de desserrement des taux monétaires.

Soit déjà -1,1% sur l'année écoulée.



Source : Euribor-rates.eu

Bonne nouvelle car les taux d'intérêt sur les emprunts devraient pouvoir baisser et réactiver les secteurs particulièrement sensibles (comme l'immobilier, par exemple).

RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF (SUITE)

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
500 000 €	KPMG SA	77572641707266	16/09/2024
270 000 €	EDOUARD DENIS DEVELOPPEMENT	53172888900183	04/09/2024
95 000 €	CAP INGELEC SA	38432646800426	04/09/2024
75 000 €	SAMSI 1	42868939200168	04/09/2024
73 000 €	ETABLISSEMENTS LUCIEN	52722006500041	04/09/2024
70 000 €	VOLKSWAGEN GROUP France	83227737000017	04/09/2024
68 000 €	SAS KUHN-HUARD	34063615800016	04/09/2024
67 000 €	SAMSI SECURITE	44031910100547	04/09/2024
59 000 €	Technique Solaire	50930745000049	19/09/2024
56 000 €	SAS PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU	55575096700062	04/09/2024
40 000 €	SAS LEBRE	33024178700010	04/09/2024
37 000 €	SARL SBO	49113372400014	04/09/2024
35 000 €	ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR	30457779400379	04/09/2024
20 000 €	S.C.O	34204805500012	04/09/2024
19 000 €	GENERIX GROUP	37761915000214	04/09/2024
13 000 €	Ateliers de la Chainette- ADC	40497741500045	19/09/2024
6 000 €	SCHROFF SAS	31685455300013	19/09/2024
5 000 €	CMA CGM REUNION	44917386300027	04/09/2024
2 000 €	ALUNITED France SAS	39920314000013	04/09/2024

PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

■ Comités label RFAR : les 3 et 16 septembre

QUIZ / LE SAVIEZ-VOUS ?

CESSATION DE PAIEMENT : QUEL DÉLAI DE DÉCLARATION ?

Une entreprise est en état de cessation des paiements lorsque sa trésorerie n'est plus suffisante pour régler ses dettes.

QUESTION : dès qu'elle constate cet état, combien de temps a-t-elle au maximum pour déposer auprès du Tribunal de Commerce (ou du Tribunal Judiciaire) le formulaire de déclaration de cessation des paiements (anciennement appelé dépôt de bilan) ?

(a) 30 jours
(b) 45 jours
(c) 60 jours

REPONSE : (b) 45 jours

Ce délai peut sembler long et de nature à tromper la vigilance des fournisseurs. Pour autant le dirigeant ne peut se montrer négligent : sinon il peut être accusé de faute de gestion et être frappé d'interdiction de gérer. Voir être redevable du paiement des dettes sociales sur ses biens personnels...

COIN CONSEIL

Et si, avant de répondre à un Marché Public, vous vérifiez les délais de l'Acheteur public ?

Depuis le 12 avril dernier, les délais de paiement moyens des collectivités locales sont publiés sur le site Open data du gouvernement. A commencer par les plus grandes communes (plus de 3.500 habitants)

D'ici à la fin de l'année, ce sont les délais de l'ensemble des collectivités qui devraient être également publiés. Mais pour l'heure ce n'est pas encore le cas.

Il ne s'agit pas de la pratique anglo-saxonne du « Name and Shame » car aucune sanction n'est affichée.

Nos conseils :

- 1) Télécharger et mettre en forme des données afin d'identifier le bon grain de l'ivraie parmi les acheteurs publics avant de candidater (ou pas).
- 2) Mettre une alerte sur le site officiel pour être prévenu dès que les délais de toutes les Collectivités seront publiés.

Attention ces données s'arrêtent à fin 2023. Les comportements peuvent avoir évolué depuis...

Notre tableau réalisé à partir du site Opendata.gouv.fr

Source : https://data.economie.gouv.fr/reshors/dataset/dgp_moyen_annuel_2023_sup_3500/table/

Data file: dgp_moyen_annuel_2023_sup_3500

LIBELLE DEPARTEMENT	LIBELLE BUDGET COLLECTIVITE	Type Budget	Code INSEE	DGP	Moyenne Départ	Comportement
GARD	NIMES METROPOLE - BP	Communauté agglomération	24300064300045	22.73	26.10	meilleur
					Moyenne Communauté agglomération	
					22.88	meilleur

Données : data.economie.gouv.fr/explore/dataset/dgp_moyen_annuel_2023_sup_3500/table/